

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
22 septembre 2021, 17 h 30
RENCONTRE À DISTANCE
(Adopté le 3 novembre 2021)

Présences :

| Nom | Collège électoral | Poste |
|--|---|--|
| M ^{me} Micheline Ulrich | Membre indépendant – Gouvernance ou éthique | Présidente |
| M ^{me} Sonia Bélanger | Président-directeur général | Présidente-directrice générale et secrétaire |
| M. Gérard Boismenu | Nomination – Universités affiliées | Administrateur |
| M. Bernard Circé | Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité | Administrateur |
| M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward | Membre indépendant – Réadaptation | Administratrice |
| M. Gérard Dufour | Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité | Administrateur |
| D ^r Olivier Farmer | Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens | Administrateur |
| M ^{me} Sylvie Foucault | Désignation – Conseil multidisciplinaire | Administratrice |
| M. André Lemieux | Membre indépendant – Santé mentale | Vice-président |
| M. Nicolas Marchand | Membre indépendant – Organismes communautaires | Administrateur |
| D ^r Daniel Murphy | Désignation – Département régional de médecine générale | Administrateur |
| M ^{me} Monika Throner | Désignation – Comité des usagers du centre intégré | Administratrice |
| M. Michael Udy | Membre indépendant – Réadaptation | Administrateur |
| M. Visal Uon | Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques | Administrateur |
| M. Bryn Williams-Jones | Nomination – Universités affiliées | Administrateur |
| M ^{me} Isabel Velasquez | Membre indépendant – Usager des services sociaux | Administratrice |

Absences motivées :

| Nom | Collège électoral | Poste |
|--------------------------------------|---|-----------------|
| M. Jean Chartier | Membre observateur – Fondations | Administrateur |
| M ^{me} Marie-Hélène Croteau | Membre indépendant – Protection de la jeunesse | Administratrice |
| M ^{me} Rinda Hartner | Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers | Administratrice |
| M ^e Marlene Jennings | Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines | Administratrice |

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 15 septembre 2021, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 15 septembre 2021 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement en précisant les informations suivantes :

Considérant le contexte actuel de COVID-19, les séances publiques du conseil d'administration se tiennent à distance via l'application Zoom. Toute personne souhaitant participer aux séances sont les bienvenues et recevront un lien pour accéder à la rencontre le jour même du conseil d'administration.

Période de questions

Les interventions du public sont permises uniquement lors de la période de questions prévue en début de séance.

Les personnes qui désirent poser une question aux membres du conseil d'administration sont invitées à transmettre leur question d'ici le 22 septembre, 12 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514 413-8777, poste 23100 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Il est à noter que seules les personnes ayant demandé de participer pourront assister à la rencontre.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 22 septembre 2021, à 17 h 42.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 22 septembre 2021, après l'ajout du sujet suivant au point 8.3 demandé par madame Monika Throner, administratrice :

- Soins à domicile et aide aux préposés aux bénéficiaires en CHSLD

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie COVID-19, la séance ordinaire du conseil d'administration se tient à distance. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 22 septembre, à 12 h. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate qu'aucune question n'est inscrite au registre.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 9 juin 2021 :

JUIN, JUILLET ET AOÛT 2021

Rencontre individuelle de la présidente avec l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation annuelle des administrateurs du conseil d'administration, madame Ulrich a rencontré tous les administrateurs durant la saison estivale.

14 juin 2021

Séances spéciales du comité de vérification et du conseil d'administration

Le 14 juin, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance spéciale du comité de vérification, suivie le même jour, d'une séance spéciale du conseil d'administration.

21 juin 2021

Visite de la clinique de vaccination du Stade olympique

Le 21 juin, madame Ulrich a participé à une visite de la clinique de vaccination du Stade olympique, en compagnie de madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et de monsieur François Legault, Premier ministre du Québec.

8 juillet 2021

Rencontre d'accueil – Nouvel administrateur du conseil d'administration

Le 8 juillet, madame Ulrich a participé à une rencontre d'accueil de M. Bryn Williams-Jones, nouvel administrateur du conseil d'administration, en compagnie de madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale.

Encore une fois, nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et lui assurons notre collaboration dans l'intégration de ses nouvelles fonctions.

20 juillet 2021

Comité de sélection pour le poste de directeur général adjoint aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGA-SPGS)

Le 20 juillet, madame Ulrich a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de DGA-SPGS du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

27 juillet 2021

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 27 juillet, madame Ulrich a participé, à une séance spéciale du conseil d'administration pour entériner la nomination de madame Nathalie Charbonneau, directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGA-SPGS) du CCSMTL.

3 septembre 2021

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 3 septembre, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique. Madame Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

7 septembre 2021

Séance du comité de vérification

Le 7 septembre, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

20 septembre 2021

Séance du comité de vigilance et de la qualité

Le 20 septembre, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vigilance et de la qualité. Madame Isabel Velasquez, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion **à la prochaine séance** du conseil d'administration.

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 22 septembre 2021 :

COVID-19

Différentes rencontres hebdomadaires :

- CGR spécial COVID-19 (**2 fois par semaine**)
- Table spéciale des chefs de département COVID-19 (**1 fois par mois**)
- Rencontre avec syndicats (**1 fois aux 2 semaines**)
- Rencontre virtuelle du personnel d'encadrement (**1 fois aux 2 semaines**)
- Rencontre avec élus du territoire (**1 fois aux 2 semaines**)
- Conférence de presse trio – PDG, Ville de Montréal et DRSP (**1 fois aux 2 semaines**)
- Rencontre régionale COVID-19 - Ministre Chantal Rouleau (**1 fois par semaine**)
- Centre de commandement du réseau montréalais (**1 fois par semaine**)

10 juin 2021

Le 10 juin, les CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal ont reçu un prix coup de cœur pour les interventions au cours de la pandémie COVID-19 lors de la 33^e édition du Gala EsTim.

Le Concours ESTim s'adresse aux gens d'affaires du territoire de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) et a pour objectif de reconnaître publiquement des entreprises et des organisations qui se sont distinguées par leur leadership, leur détermination et leur réussite. Il vise également à célébrer la fierté et le sentiment d'appartenance au territoire.

16 juin 2021

Le 16 juin, madame Bélanger a participé à la troisième édition de l'événement InnoVe-Action 2021 sur le sujet « *Expériences provinciales de gestion innovante de la crise COVID-19* ». Le contexte pandémique de la dernière année a eu comme effet positif de nous pousser à revoir nos façons de faire et d'accélérer le processus d'innovation. Cet événement a été l'occasion d'échanger sur ce que nous avons acquis durant cette période et sur les mesures et les choix qui ont été mis en place durant la COVID 19 autour de 4 grandes thématiques :

- La santé en 4 P : Personnalisée, Prédicative, Préventive, Participative
- Données et santé numérique
- Partenariat patient, citoyen et trans-sectoriel
- Enseignement, recherche et gestion innovante

16 juin 2021

Visite de la clinique de vaccination du Centre Bell

Le 16 juin, madame Bélanger a participé à une visite de la clinique de vaccination du Centre Bell, en compagnie de monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Cette clinique sans rendez-vous qui s'adresse aux partisans du Canadien de Montréal, est une initiative de la Banque Nationale, Bell, Couche-Tard, Groupe CH et MÉTRO en collaboration avec le CCSMTL.

21 juin 2021

Visite de la clinique de vaccination du Stade olympique

Le 21 juin, madame Bélanger a participé à une visite de la clinique de vaccination sans rendez-vous du Stade olympique, en compagnie de madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration et de monsieur François Legault, Premier ministre du Québec.

20 juillet 2021

Le 20 juillet, madame Bélanger a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur général adjoint aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGA-SPGS) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La nomination de madame Nathalie Charbonneau a été entérinée à la séance spéciale du conseil d'administration du 27 juillet dernier.

5 août 2021

Le 5 août, madame Bélanger a participé à la tournée provinciale des établissements du réseau du ministre Lionel Carmant qui a rencontré des directeurs et des intervenants des secteurs DPJ, programme Jeunesse, DI-TSA-DP, Santé mentale et technologies de l'information.

13 septembre 2021

Le 13 septembre, madame Bélanger a rencontré madame Manon Massé, Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques, pour discuter de sujets divers.

16 et 20 septembre 2021

Comité de sélection du chef du département d'imagerie médicale

Les 16 et 20 septembre, madame Bélanger a participé au comité de sélection du chef du département imagerie médicale. Le comité de sélection confirmera prochainement le candidat choisi qui fera l'objet d'une recommandation à une prochaine séance du conseil d'administration.

22 septembre 2021

Le 22 septembre, madame Bélanger a adressé un mot d'ouverture lors de la rencontre interconseils (CECII, CECM, CMDP, CSF) du CCSMTL.

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 9 juin 2021

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 juin 2021, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

Se référant au point 3 – Période de questions : M^{me} Caroline Dusablon a effectué un suivi auprès des représentants du Comité action concertation pour la transition écologique, pour les accompagner et les soutenir dans leur démarche pour la présentation de leur projet auprès des 11 fondations du CCSMTL.

Se référant au point 6.4 – Nomination d'un administrateur au sein du conseil d'administration (CA) du CCSMTL : M. Bryn Williams-Jones a débuté ses fonctions à titre d'administrateur au sein du CA. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur son expérience et son expertise qui viendront certainement enrichir les discussions et la prise de décision du CA. Il a également assisté à sa toute première rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 3 septembre dernier.

Se référant au point 19.7 – Nomination au poste de directeur de la direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Hébergement : M^{me} Isabelle Matte qui était déjà en poste de façon intérimaire poursuit ses fonctions à titre de directrice de la direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) - Hébergement.

Se référant au point 19.8 – Nomination au poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SQAPA) – services de soutien à domicile et des ressources intermédiaires (SAD-RI et continuum SAPA : M. Marc Bessette qui était déjà en poste de façon intérimaire poursuit ses fonctions à titre de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SQAPA) – services de soutien à domicile et des ressources intermédiaires (SAD-RI_ et continuum SAPA

Se référant au point 19.9 – Nomination au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Nouveau poste : M. Frédérick Boulé est entré en fonction le 21 juin 2021.

Se référant au point 19.10 – Nomination au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Nouveau poste : M^{me} Geneviève Archambault est entrée en fonction le 21 juin 2021.

Se référant au point 19.11 - Nomination au poste de directeur des services multidisciplinaires à la direction des services multidisciplinaires (DSM) : M^{me} Kristine Vitez est entrée en fonction le 10 juin 2021.

Se référant au point 19.12 - Ouverture du concours de sélection visant à pourvoir le poste de directeur général adjoint – programme santé physique générale et spécialisée (SPGS) au CCSMTL : Le 20 juillet dernier s'est tenu un comité de sélection pour pourvoir le poste. La nomination de M^{me} Nathalie Charbonneau a été entérinée à la séance spéciale du CA du 27 juillet dernier.

6.2 Suivi de la séance spéciale du 14 juin 2021

6.2.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 juin 2021, tel que rédigé.

6.2.2 Affaires découlant

Aucun suivi particulier.

6.3 Suivi de la séance spéciale du 27 juillet 2021

6.3.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 27 juillet 2021, tel que rédigé.

6.3.2 Affaires découlant

Aucun suivi particulier.

7. Enseignement universitaire et recherche

7.1 Renouvellements du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-63

Renouvellements du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

ATTENDU QUE bien qu'étant aussi le comité d'éthique de la recherche institutionnel dans le domaine de la réadaptation de trois autres établissements affiliés au Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR), le CER des établissements du CRIR est l'un des quatre comités d'éthique de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR relève donc directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substituts du comité ;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de la recherche de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE la composition du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR doit comporter la présence d'au moins une personne détenant une expertise pour chacun des champs de compétence suivants : les déficiences motrices, visuelles, auditives et du langage et de la parole ;

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CIUSSS du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substituts dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu ;

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt envers les questions d'éthique de la recherche et détiennent de l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction au sein du comité ;

ATTENDU QUE madame Marie-Thérèse Laramée cumule présentement le titre de membre représentant de la collectivité et de membre ayant de vastes connaissances des méthodes ou domaines de recherche couverts par le comité, et que, selon l'article 6.4 de l'Énoncé de politique des trois conseils en éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2), un membre de la collectivité ne peut pas avoir un second rôle au sein du comité.

Il est dûment proposé et unanimement résolu de renouveler le mandat des personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, et ce, pour une période de deux ans :

Droit

- M^e Michel Giroux à titre de membre régulier spécialisé en droit ;
- M^e Delphine Roigt à titre de membre substitut spécialisé en droit ;

Éthique

- M^e Delphine Roigt à titre de membre substitut spécialisé en éthique ;
- M^{me} Karine Bédard à titre de membre substitut spécialisé en éthique ;

Connaissances des méthodes ou domaines de recherche

- D^{re} Céline Lamarre à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation) ;
- M^{me} Imen Khelia à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation) ;

- **M^{me} Saïda El Haïli** à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (personne possédant une vaste connaissance des déficits sensoriels, visuels ou auditifs) ;
- **M^{me} Mariama Touré** à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (personne possédant une vaste connaissance des déficits moteurs et neurologiques) ;
- **M^{me} Marie-Thérèse Laramée** à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation et détenant une vaste connaissance des déficits moteurs et neurologiques) ;
- **M^{me} Evelina Pituch** à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (personne détenant une vaste connaissance des déficits moteurs et neurologiques) ;
- **M^{me} Geneviève Martel-Thériault** à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (personne détenant une vaste connaissance des déficits moteurs et neurologiques) ;

Collectivité

- **M^{me} Monique Provost** à titre de membre régulier représentant la collectivité (membre non affilié à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes (membre substitut).
- **M^{me} Claude Larouche** à titre de membre substitut représentant la collectivité (membre non affilié à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes (membre substitut).

7.2 Nomination d'un nouveau membre au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (JD)

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-64

Nomination d'un nouveau membre au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE la personne, ci-après nommée, démontre un intérêt envers les questions d'éthique de la recherche et détient de l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper cette fonction au sein du comité ;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté relève directement du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination des membres de ce comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer pour une période de deux ans :

- Madame Chantal Cyr à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;

7.3 Renouvellement de mandats de membres au comité d'éthique de la recherche Dépendance, inégalités sociales et santé publique (DIS)

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-65

Renouvellement de mandats de membres substituts et membres réguliers au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu ;

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt envers les questions d'éthique de la recherche et détiennent de l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction au sein du comité ;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique relève directement du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination des membres de ce comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer pour une période de deux ans :

- **Monsieur Christophe Huynh** à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (Dépendances) ;
- **Madame Anne Bruneau** à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- **Monsieur Marc-André Goulet** à titre de membre substitut représentant la collectivité ;
- **Madame Alexandra de Kiewit** à titre de membre régulier représentant la collectivité ;
- **Monsieur Yannick Farmer** à titre de membre substitut versé en éthique.

7.4 Dépôt au MSSS du rapport de conformité du CCSMTL pour la reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-66

Dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du rapport de conformité du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CSMTL) pour la reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche (CER) des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR est un comité d'éthique de la recherche (CER) désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE, bien qu'étant aussi le comité d'éthique de la recherche institutionnel dans le domaine de la réadaptation de trois autres établissements affiliés au CRIR, le CER des établissements du CRIR est l'un des quatre comités d'éthique de la recherche du CCSMTL ;

ATTENDU QU'étant l'un des quatre CER institutionnels de notre établissement, le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR relève donc directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, son conseil d'administration doit demander au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec de procéder à la reconduction de la désignation du CER en vertu de l'article 21 du C.c.Q.;

ATTENDU QU'une nouvelle exigence ministérielle (2021) demande que les établissements déposent dorénavant un rapport de conformité afin que le MSSS puisse s'assurer lors de la reconduction de la désignation ministérielle du comité que le cadre réglementaire de l'établissement de qui le CER relève respecte le *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains* (MSSS, Octobre 2020) ;

Il est dûment proposé et unanimement résolu de permettre le dépôt au MSSS du rapport de conformité de l'établissement afin que la demande de reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR respecte la nouvelle exigence du ministre en la matière et que le ministre puisse procéder à la reconduction de la désignation du comité.

7.5 Octroi des privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-67

Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu du Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, *RLRQ, chapitre S-4.2.*, tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du RSSS, de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du CMDP) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.¹, EPTC2², Cadre de référence ministériel³, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁴, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs;

¹ Code civil du Québec.

² Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

³ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

⁴ Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)

- Lucy Beaudry, Ph. D.
- Anne Hudon, Ph. D.

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Natacha Godbout, Ph. D. (UQAM)
- Vanessa Sit, Ph. D. (INSPQ)

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET DE LA RECHERCHE :

- Christine Maltais, Ph. D.
- Guy Charron, Ph. D.

7.6 Retrait de privilèges de recherche aux chercheurs ne s'étant pas conformés à l'une des obligations de maintien des privilèges de recherche

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-68

Retrait de privilèges de recherche aux chercheurs ne s'étant pas conformés à l'une des obligations de maintien des privilèges de recherche

ATTENDU QU'en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains* (MSSS, 2020) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés ou reconnus par le CCSMTL ;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL de retirer les privilèges de recherche aux chercheurs ne s'étant pas conformés obligations auxquelles ils ont consenti lorsqu'ils se sont vus octroyer des privilèges de recherche par le conseil de l'établissement;

ATTENDU QU'en faisant une demande d'octroi de privilèges de la recherche au CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'était engagées à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.⁵, EPTC2⁶, Cadre de référence ministériel⁷, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁸, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS.

⁵ Code civil du Québec.

⁶ Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

⁷ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

⁸ Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont omis de respecter l'un des engagements mentionnés dans le formulaire de demande d'octroi de privilèges de recherche, soit celui de faire la démonstration qu'elles ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS ou le tutoriel de l'EPTC2 et reprise dans la lettre confirmant l'octroi par le conseil d'administration de l'établissement;

ATTENDU QUE les chercheurs en défaut ont été informés que leur dossier était incomplet par un premier rappel le 21 février 2020, un second rappel le 3 juin 2021, et finalement par un avis de demande de retrait de leurs privilèges de recherche au conseil d'administration pour non-conformité de leur dossier, les invitant à remédier à la situation dans les meilleurs délais :

ATTENDU QU'en fonction de l'inaction des chercheurs ci-après cités, selon la procédure d'octroi des privilèges de l'établissement, il est du ressort du conseil d'administration du CCSMTL de retirer les privilèges de recherche aux dits chercheurs;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de retirer aux personnes suivantes les privilèges de recherche octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL et ce, jusqu'à conformité du dossier :

CENTRE DE RECHERCHE DE MONTRÉAL SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LES DISCRIMINATIONS (CREMIS)

- Gabriel Girard, Ph. D.
- Catherine Chesnay, Ph. D.
- Henri Dorvil, Ph. D.

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉS :

- Daniel Paquette, Ph. D.
- Dominique Meilleur, Ph. D.

8. Qualité et sécurité des soins et services

8.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Portrait des résultats des indicateurs

La performance observable pour l'atteinte des cibles dans cette version du tableau de bord sont :

- 20 résultats sont en bonne posture ;
- 16 résultats sont presque atteints ;
- 26 résultats sont avec un écart à la cible ;
- 3 indicateurs sont sans cibles et/ou avec des enjeux.

Dans la prochaine présentation du tableau de bord pour les périodes 5 et 6, une comparaison de l'atteinte des cibles sera présentée.

Quelques constats observés dans les commentaires qui sont souvent rapportés par les responsables des indicateurs :

- 15 résultats sont directement impactés par la pénurie de personnel ;
- 11 actions mises en place portent sur la formation au sein des équipes ;
- 9 actions mises en place portent sur la planification de rencontres et/ou de gestion ;
- 8 actions mises en place portent sur la révision de processus ;
- 7 résultats sont directement impactés par la pandémie et par les mesures qui y sont reliées ;
- 7 résultats sont impactés par une hausse remarquable de demandes de service.

Notes supplémentaires

Il y a un enjeu avec les résultats des indicateurs de la DI-TSA-DP 1^{re} ligne :

- Il faut faire attention avec l'analyse des données de 1^{re} ligne présentée dans le tableau de bord. Les données doivent être ajustées au nouveau plan d'accès 1^{re} ligne (modifié par le MSSS en 2021-2022). Des travaux auront lieu pour refléter la nouvelle réalité.
- Les établissements ont jusqu'à la période 4 pour faire la transition et toute l'année financière pour respecter les nouveaux critères.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un surplus à la période 4.

À la suite d'une demande de M. Gérard Dufour, administrateur, M^{me} Carrier proposera un processus pour suivre les recommandations de la Commission Laurent.

8.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Le Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers que nous déposons propose un portrait de la prestation sécuritaire des soins et services au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour la période d'avril à mi-juillet 2021. Il précise les activités et les réalisations spécifiques de l'organisme qui viennent appuyer les buts et objectifs en matière de sécurité des usagers.

La coordination du processus de rédaction du rapport trimestriel sur la sécurité des usagers est assurée par le service de gestion des risques et est réalisé en partenariat avec les directions suivantes :

| | |
|--|---|
| Direction des services professionnels (DSP) | Gestion du circuit des médicaments |
| Direction des services multidisciplinaires (DSM) | Prévention des chutes |
| | Prévention du suicide |
| | Mesures de contrôle |
| Direction des soins infirmiers (DSI) | Prévention et contrôle des infections (PCI) |

Le prochain rapport trimestriel fin juillet à octobre 2021 sera présenté lors du conseil d'administration du 3 novembre 2021.

8.3 Soins à domicile et aide aux préposés aux bénéficiaires en CHSLD

M^{me} Monika Throner, administratrice, demande des précisions sur les situations suivantes :

1. Soutien à domicile, ressources intermédiaires et continuum SAPA – Harmonisation des tarifs autorisés.

M. Marc Bessette directeur SAPA – Soutien à domicile, ressources intermédiaires et continuum SAPA informe que le taux horaire du chèque emploi-service a été haussé à 18,50 \$ / heure (19,98 \$ / heure incluant la prime COVID) par le MSSS au 1^{er} avril 2021. Cette hausse du taux a été financée à même les investissements en soutien à domicile 2021-2022.

Pour les usagers recevant des prestations de la SAAQ en raison des conséquences d'un accident, le maximum est fixé à 924 \$ par semaine pour du soutien en aide personnelle (ce montant est atteint pour les personnes lourdement handicapées). La prestation est déterminée suite à une évaluation en ergothérapie. La personne est libre d'utiliser ce montant comme elle veut (exemple : payer un proche aidant ou s'embaucher un employé). C'est la personne qui détermine le taux horaire qu'elle verse à son employé. Nous ne connaissons pas le taux horaire qu'utilise la SAAQ pour fixer la prestation.

Pour les usagers recevant des prestations de la CNESST, une évaluation professionnelle détermine le niveau d'incapacité. Celle-ci est convertie en pointage et c'est ce pointage qui détermine le pourcentage d'allocation pour l'aide personnelle dont la personne a droit (max 1823\$ par mois).

Le CIUSSS n'est jamais l'agent évaluateur des besoins des usagers bénéficiaires de la SAAQ et de la CNESST. Lorsque le SAD est impliqué, c'est pour combler des déficits fonctionnels qui ne sont pas en lien avec l'événement accidentel, et ce, dans le respect de notre mission.

M. Bessette précise avoir été invité par M^{me} Throner à la rencontre du comité des usagers du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau le 21 septembre. Il expliquera que le CCSMTL ne peut pas intervenir pour changer les règles de la SAAQ et de la CNESST.

2. Rémunération des aides aux préposés aux bénéficiaires (Aide-PAB) dans les CHSLD et hôpitaux lors de la 3^e vague de la pandémie.

M^{me} Isabelle Matte, directrice SAPA hébergement, précise que le CCSMTL a embauché cette année 850 préposés aux bénéficiaires (PAB) qui ont suivi leur formation accélérée de PAB boursiers (programme spécial de formation mis en place en juin 2020). La formation se poursuit auprès d'une autre cohorte de plus de 100 PAB et nous avons parallèlement continué à embaucher des PAB réguliers. Ces nouveaux arrivés sont venus combler tous nos besoins en PAB dans les 17 centres d'hébergement et actuellement nous avons plusieurs PAB en surplus. Nous n'avons donc plus de besoins en "aide-PAB" pour venir en aide aux équipes en CHSLD.

Nous avons offert aux aides-PAB qui sont venus prêter main forte en CHSLD :

- De se prévaloir de l'opportunité de devenir PAB en faisant cette formation accélérée et rémunérée. Tous ceux qui le voulaient ont pu devenir PAB.
- De devenir des "agents ÉPI" pour effectuer certaines tâches en lien avec le contrôle des infections dans nos CHSLD.
- De travailler dans d'autres secteurs du CIUSSS tels la vaccination ou le dépistage.

9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 3 septembre 2021

9.1 Rapport de la présidente

M^{me} Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente son rapport.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Un administrateur a déposé une déclaration des intérêts. Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

2. Mandat et plan de travail 2021-2022 du comité de gouvernance et d'éthique

Les membres du comité ont passé en revue son nouveau plan de travail 2021-2022, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration :
 - ✓ Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques :
 - ✓ À la suite du départ d'un administrateur et l'arrivée d'un nouvel administrateur, une mise à jour de la matrice de compétence et d'expérience a été effectuée.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration :
 - ✓ Le prochain exercice d'évaluation sera enclenché à la mi-avril 2022 et couvrira la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* présentée pour approbation au conseil d'administration du 16 septembre 2020 :
 - ✓ Politique de formation continue des administrateurs : Prochaine révision- 25 septembre 2022.
 - ✓ Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur : Prochaine révision – 16 septembre 2023.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance :
 - ✓ Prochaine visite d'Agrément Canada : Avril 2022

3. Formation sur la prise de décisions éthiques

Les membres du comité ont discuté du contenu du plan de formation sur la prise de décisions éthiques qui vise à développer la compétence et les connaissances en éthique utiles aux administrateurs afin d'être plus agile à faire face aux situations de prise de décision complexe et où des enjeux éthiques sont présents.

L'animation de cette formation sera assurée par le service éthique du CCSMTL. Elle se donnera en un bloc d'une durée de 3 heures en début d'année 2022. Date à confirmer ultérieurement.

10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 7 septembre 2021

10.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente son rapport.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Situation financière à la P04 se terminant le 17 juillet 2021

Un sommaire de la situation financière à la période 4 se terminant le 17 juillet 2021 est présenté pour information. Le résultat est un surplus de 392 034 \$ comparativement à un déficit de 2 975 303 \$ à la même période en 2020-2021. Les projections au 31 mars 2022 sont l'équilibre budgétaire. Le comité de vérification continuera d'assurer une vigie des budgets des directions.

1.2 Situation financière pandémie COVID-19 à la période 4 se terminant le 17 juillet 2021

Un sommaire des coûts en lien avec la pandémie à la période 4 se terminant le 17 juillet 2021 est présenté pour information. On note que les coûts additionnels de rémunération sont de 85 493 801 \$, les coûts des autres dépenses sont de 35 591 095 \$ et des dépenses capitalisables au 17 juillet 2021 de 22 727 652 \$. L'évolution des dépenses en lien avec le COVID sera suivie à chaque période et présentée au comité de vérification pour information.

1.3 Rapport trimestriel AS-617 à la période 3 se terminant le 19 juin 2021 transmis le 23 juillet 2021

Le rapport a été transmis le 23 juillet 2021 au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et une extension a été accordée par le MSSS au Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) au 23 septembre pour la remise de la résolution, en raison de la tenue du conseil d'administration le 22 septembre 2021.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le rapport trimestriel de la période 3 - 2021-2022 du CCSMTL comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision des résultats combinés du fonds d'exploitation en équilibre et du fonds d'immobilisations au montant de -2 585 039 \$ et d'autoriser la présidente du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Le déficit du fonds d'immobilisation est occasionné par l'amortissement des immobilisations.

2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Autorisation d'emprunt de 300 M\$

L'autorisation d'emprunt actuelle se termine le 26 octobre 2021. Les comptes à recevoir du MSSS au 17 juillet 2021 sont de l'ordre de 112 M\$. Les coûts additionnels occasionnés par la COVID-19, sont de 124 M\$ à la période financière 4 se terminant le 17 juillet 2021. La paie bihebdomadaire des employés est de l'ordre de 50 M\$. Le niveau des liquidités sera approximativement à découvert de 138 M\$, le 26 octobre 2021. Une projection du niveau des liquidités démontre que le CCSMTL pourrait être à découvert de 300 M\$ le 31 mars 2022. Ce niveau des liquidités à découvert ne nous permettra pas d'assurer nos obligations.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à demander au MSSS, une autorisation d'emprunt maximale de 300 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 26 octobre 2022.

2.2 Transfert des immeubles de la SQI – explications

Le transfert des immeubles de la SQI a été effectué en janvier 2021. Toutefois, le comité de vérification avait demandé des explications supplémentaires en ce qui concerne la comptabilisation et l'amortissement de la dette.

Une présentation des impacts comptables de cette transaction a confirmé que le CCSMTL n'aura aucun déboursé additionnel à anticiper.

3. DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTENARIATS URBAINS

3.1 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2021-2022

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement additionnel de 15 M\$ pour les organismes admis au PSOC.

Pour Montréal, une somme totale récurrente de 2 637 144 \$ a été octroyée par le MSSS au CCSMTL. Cette allocation est destinée à soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en santé et services sociaux en utilisant le mode de soutien financier à la mission globale.

Les orientations du MSSS pour l'attribution du rehaussement PSOC 2021-2022 sont les critères d'analyse de la demande de rehaussement précisées dans le Cadre de gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires, pour le mode de financement en soutien à la mission globale.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition du rehaussement de financement 2021-2022 alloué aux organismes communautaires du PSOC pour le soutien financier à la mission globale, pour un montant de de 2 637 144 \$.

4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle – modification à des contrats de construction et dépassements de coûts

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus et dépassements de coûts, pour la période du 8 mai au 17 juillet 2021 est déposée pour information.

On note 25 contrats signés en 2020-2021 dont 7 qui ont connu des dépassements. Pour l'année 2021-2022, 4 contrats ont été signés et aucun contrat n'a eu de dépassement jusqu'à maintenant.

4.2 Renouvellements et modifications de baux

Un document est présenté. On note cinq (5) nouvelles ententes de location, neuf (9) renouvellements de baux, dix-sept (17) modifications, et quatre (4) fin de bail.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser les nouvelles ententes, les renouvellements, les modifications et fins de bail dont le CCSMTL agit à titre de locateur ou locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes et d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

4.3 Autorisations de servitude

Le CCSMTL est propriétaire de l'immeuble du Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de la Cité-des-Prairies, situé au 12165, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Montréal. Hydro-Québec et Bell Canada désirent avoir une servitude de passage sur une partie du terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 4 571 635 Ptie au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal. Elles désirent mettre en place des fils, câbles, conduits et autres appareils et accessoires qu'elles jugeront nécessaires ou utiles pour la fourniture d'électricité par Hydro-Québec et les services de télécommunication fournis par Bell Canada.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la signature de l'acte notarié de servitude de passage au bénéfice d'Hydro-Québec et Bell Canada.

4.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour recherches d'espaces locatifs

Le GMF-U de Verdun a des besoins d'espaces immédiats à l'intérieur de l'Hôpital de Verdun, découlant d'un projet d'expansion de ses services.

Une étude de faisabilité pour la relocalisation du GMF-U de Verdun a démontré que selon les critères de recherche d'espaces locatifs demandés, aucun espace locatif n'est disponible. Alors, le GMF-U de Verdun devrait rester à l'intérieur de l'Hôpital de Verdun.

En relocalisant certains services administratifs de l'Hôpital de Verdun, le CCSMTL serait en mesure de libérer des espaces à l'intérieur de l'Hôpital pour répondre aux besoins du GMF-U de Verdun.

La relocalisation de certains services administratifs de l'Hôpital de Verdun requiert un besoin brut d'espaces locatifs d'environ 500 m2 qui doivent se situer dans un rayon maximum de 1 500 mètres de l'Hôpital de Verdun.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs dans le quartier de Verdun pour relocaliser certains services administratifs afin de libérer de l'espace pour le GMF-U de Verdun.

4.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de déployer le programme « Aire ouverte »

La recherche d'espaces locatifs pour le déploiement du projet « Aire ouverte » s'inscrit dans le programme ministériel de déploiement d'un réseau de services intégrés pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles. Parmi les objectifs du projet Aire ouverte, est de rejoindre les jeunes dans des lieux conçus par et pour eux, développer des mécanismes où les jeunes prennent part activement aux décisions, développer une offre de service large, faciliter l'accès aux services par un accompagnement continu, transformer les services offerts aux jeunes par l'instauration d'un nouveau paradigme et de nouvelles cultures d'intervention, etc.

Le périmètre pour la recherche d'espaces locatifs est délimité par le quadrilatère contenu entre :

Au nord : par la rue Sherbrooke Est, à l'est : par la rue Bleury, au sud : par le boulevard René-Lévesque Est, et à l'ouest : par le boulevard Papineau.

Alors le CCSMTL désire procéder à un appel d'offres de recherche d'espaces locatifs d'environ 464 m2 localisés au centre-ville ou à Jeanne-Mance.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs pour le programme « Aire ouverte ».

4.6 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de relocaliser le Foyer de groupe Rosemont

Depuis juin 2009, le CCSMTL loue l'immeuble du Foyer de groupe Rosemont situé au 6554-6556 boulevard Saint-Michel et dont la superficie est approximativement de 259 m2 afin d'héberger des jeunes du programme jeunesse. Le loyer annuel de 2021 est de 42 390 \$.

Toutefois, l'immeuble ne répond plus aux standards ainsi qu'aux besoins actuels et futurs du programme jeunesse. De plus, cet immeuble connaît plusieurs déficiences et exige plusieurs réparations de mise à niveau. Alors le CCSMTL désire procéder à un appel d'offres dans le secteur de Rosemont et Villaray pour la recherche de nouveaux espaces locatifs d'une superficie d'environ 361 m2.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de relocaliser le Foyer de groupe Rosemont.

4.7 Autorisation de cession d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 2727, rue Saint-Donat (RI OASIS) au propriétaire de l'immeuble du 2741, rue Saint-Donat

Le CCSMTL est propriétaire de l'immeuble hébergeant la ressource intermédiaire « Résidence Oasis Danielle Enr. » située au 2727, rue Saint-Donat et dont la gestion revient à la Fondation DI-TSA de Montréal. Le propriétaire de l'immeuble (triplex) situé au 2741, rue Saint-Donat avoisinant la RI OASIS a entrepris au printemps dernier des travaux majeurs de maçonnerie dus au gonflement des murs et dont les briques menacent de tomber, plus particulièrement sur la partie latérale de son immeuble.

Au cours des travaux, l'entrepreneur qui fait la réfection de l'immeuble constate qu'une solidification de l'immeuble du 2741, rue Saint-Donat, s'impose et il l'a débuté en toute urgence. Un inspecteur de la Ville et des professionnels ont même fait une recommandation et ils ont ordonné que les travaux à effectuer sur la fondation doivent empiéter de 9 pouces (2,81 m2) sur une partie du terrain de l'immeuble du CCSMTL. Les travaux seraient à terminer le plus rapidement possible avant l'hiver.

L'objectif est de céder à 1 \$ symbolique la superficie de 2,81 m2 du terrain du CCSMTL au voisin de la RI OASIS afin de sécuriser son immeuble et sécuriser l'accès au terrain du CCSMTL.

La Fondation DI-TSA de Montréal appuie vivement ce projet de cession afin de permettre au propriétaire de l'immeuble avoisinant la RI OASIS de poursuivre les travaux de réfection de son immeuble rapidement ainsi de sécuriser l'accès au terrain du CCSMTL.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la cession de 2,81 mètres carrés du lot 2 242 972 appartenant au CCSMTL au bénéfice du propriétaire de l'immeuble du 2741, rue Saint-Donat, Montréal.

4.8 Révision de la politique « utilisation et gestion des aires de stationnement » pour intégrer les permis Duo (en lien avec le télétravail)

Considérant que le télétravail a fait ses preuves pendant la pandémie et qu'une politique de télétravail a été adoptée par le conseil d'administration du CCSMTL, l'optimisation de l'utilisation des espaces de stationnement du CCSMTL s'avérait nécessaire afin de permettre à un grand nombre de personnes qui font du télétravail d'avoir une place de stationnement à leur port d'attache.

Un nouveau type de permis appelé « permis DUO » a été mis en place pour permettre à deux personnes ayant le même port d'attache d'utiliser en alternance une même place de stationnement si elles respectent certaines conditions. L'intégration de ce nouveau permis de stationnement dans la gestion des aires de stationnement du CCSMTL nécessite une révision de la politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement ci-après nommée « la politique ».

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les modifications de la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* du CCSMTL.

5. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

5.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 100 000 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services) sont déposées pour information. Au total, 58 contrats ont été signés en raison de la COVID. Parmi ces 58 contrats, 11 ont été faits en appel d'offres et 47 contrats en gré à gré.

Faits saillants sont présentés par regroupement :

- 4 contrats ont été signés pour des travaux de construction (mise à niveau laverie Armand Lavergne, Rénovation chaufferie HND, Clinique externe d'obstétrique HND, salle isolement CJM) (lignes 5, 14, 19 et 46 de la reddition de compte) pour un montant de 3 852 503,00 \$.
- 1 contrat pour l'acquisition et mise en place d'une solution de copies de sauvegarde pour le CSR avec la firme CPU Design (ligne 9) pour un montant de 3 543 510,82 \$
- 3 contrats pour des services professionnels en architecture (lignes 21,22 et 23) pour un montant de 1 501 022,38 \$.
- 2 contrats pour l'acquisition d'équipements médicaux pour la nouvelle clinique d'ophtalmologie (HND) avec la firme Instruments ophtalmiques Innova Inc. Carl Zeiss (lignes 43 et 44) pour un montant de 381 941,00 \$.
- 1 contrat pour les services de développement de contenu interactif pour l'application Web du programme santé cerveau Pro (Brain Health Pro CRIUGM) avec la firme Cédric Félicité (solutions Brainiak) (ligne 17) pour un montant de 177 000,00 \$.
- 5 contrats de gré à gré pour le renouvellement d'entente de RI de 52 places (lignes 28, 30, 33, 34 et 36) pour un montant de 7 474 491,24 \$.
- 3 contrats pour des services d'entretien et maintenance de l'équipements (laveurs, désinfecteurs, tomodynamomètre et imagerie) avec les firmes Cantel et Siemens (lignes 4, 56 et 57) pour un montant de 2 357 740,00 \$.
- 1 contrat pour des services de réinsertion sociale avec hébergement pour les usagers du programme dépendance avec la mission Bon Accueil (ligne 58) pour un montant de 979 000,00 \$.
- 1 contrat pour un abonnement à une bibliothèque numérique spécialisée avec la firme Proquest LLC (ligne 48) pour un montant de 400 000,00 \$.
- 1 contrat pour service de site d'injections supervisées avec la firme Spectre de rue inc. (ligne 31) pour un montant de 337 553,00 \$.
- 1 contrat pour location en urgence d'une chaudière (CRDM) avec la firme Servitech Énergie (ligne 18) au montant de 313 735,00 \$.
- 6 contrats pour des services professionnels en ingénierie et architecture (lignes 26, 27, 51, 53, 54 et 55) pour un montant de 288 628,79 \$.
- 1 contrat pour des services d'activités de jour, pour une clientèle DI-TSA avec la fondation Papillon (ligne 3) au montant de 283 500,00 \$.
- 2 contrats pour des services de MOI en soins infirmiers avec la firme Multi Options nursing inc. 24/7 (ligne 6 et 24) au montant e 221 920,00 \$
- 1 contrat pour les droits d'utilisation du logiciel Octopus avec la firme Octopus (ligne 81, 87 et 90) au montant de 178 140,21 \$.
- 1 contrat pour des services professionnels pour le déploiement, l'évolution et le support des systèmes cliniques complémentaires au DCI avec le CUSM (ligne 42) au montant de 150 000,00 \$.
- 1 contrat pour des travaux urgents pour climatisation dans les unités de soins (IRGLM) avec la firme Loue-froid inc. (ligne 20) au montant de 148 762,54 \$.
- 1 contrat pour frais pour occupation du domaine public pour le bâtiment modulaire avec la Ville de Montréal (Sud-ouest) (ligne 35) au montant de 146 382,94 \$.
- 1 contrat pour l'acquisition d'ordinateurs avec la firme Informatique Pro-contact (ligne 15) au montant de 105 341,18 \$

5.2 Plan de gestion des risques

Le Conseil du trésor a adopté, le 14 juin 2016, la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Plus particulièrement, la directive requiert que les organismes publics mettent en place un cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Les obligations des organismes publics à l'égard de la gestion des risques de corruption et de collusion sont :

- Élaborer et adopter un plan pour chaque année financière : au plus tard le 31 décembre de chaque année ;
- Élaborer et faire approuver un rapport de surveillance qui doit porter sur le plan adopté précédemment : au plus tard le 1er août de chaque année ;
- Revue du cadre de gestion des risques (Politique) : aux 3 ans.

La démarche a été structurée par l'UPAC via la remise d'une trousse incluant les outils nécessaires à la mise en place de la directive. La démarche comprend trois grandes étapes : l'identification, l'analyse et l'évaluation des 45 risques identifiés.

Les travaux d'analyse ont été mis en pause pendant la pandémie et repris en 2021. Nous avons complété la rédaction de notre premier rapport de surveillance.

5.3 Suivi de l'audit de la gestion contractuelle par RCGT

Il est à noter qu'en date du 31 août 2021, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a traité 75 % de la documentation reçue et que l'ensemble des documents seront traités à court terme.

Une rencontre aura lieu avec la direction approvisionnement et logistique afin d'obtenir les éléments manquants et obtenir des précisions sur les tests effectués.

Un rapport des recommandations sera présenté au prochain comité de vérification.

6. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

6.1 Présentation du bilan RPSO en sécurité de l'information

Nous avons l'obligation en tant qu'organisation de mettre en place les mesures de la règle particulière de sécurité de l'information organisationnelle (RPSO) et d'évaluer la maturité de la RPSO selon les processus suivants :

- ✓ Gestion organisationnelle de la sécurité de l'information
- ✓ Gestion intégrée des risques
- ✓ Gestion de l'expertise et de la connaissance
- ✓ Gestion de l'identité et des accès
- ✓ Gestion de l'exploitation
- ✓ Gestion de la continuité des affaires

L'évaluation de la maturité permet la production des rapports pertinents pour la gouvernance dans notre organisation. Elle est également requise dans la reddition de comptes auprès de la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Cette auto-évaluation est notée par le MSSS dans l'audit de conformité.

Les membres du comité de vérification ont pris connaissance du bilan de la sécurité de l'information.

10.2 Rapport trimestriel AS-617 à la période 3 (2020-2021) du CCSMTL

Résolution 2021-09-22-69

Rapport trimestriel (AS-617) à la période financière 3 - 2020-2021 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001)* précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le 7 mai 2021, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2021-2022 ;

ATTENDU QUE les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001)* ;

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

ATTENDU QUE l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

ATTENDU QUE la circulaire 2021-004 « *Suivi de l'équilibre budgétaire du réseau des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Exécution du budget* » précise que les établissements du RSSS doivent transmettre au MSSS conformément au calendrier établi en annexe 2 de la circulaire ci-haut mentionnée, le rapport trimestriel AS-617, lequel comprend une copie numérisée de la résolution du conseil d'administration. Le rapport a été transmis le 23 juillet 2021 au MSSS et une extension a été accordée par le MSSS au CCSMTL au 23 septembre pour la remise de la résolution, en raison de la tenue du conseil d'administration le 22 septembre 2021.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé, de recommander au conseil d'administration :**

- d'adopter le rapport trimestriel de la période financière 3 - 2021-2022 du CCSMTL comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de – 2 585 039 \$, respectant l'équilibre budgétaire.

- d'autoriser la présidente du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

10.3 Autorisation d'emprunt du MSSS

Résolution 2021-09-22-70

Autorisation d'emprunt du ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU QU'une autorisation d'emprunt est nécessaire pour prévenir les besoins de liquidité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) jusqu'au 26 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE l'autorisation d'emprunt actuelle se termine le 26 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE les comptes à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au 17 juillet 2021 sont de l'ordre de 112 M\$;

ATTENDU QUE les coûts additionnels occasionnés par la COVID-19, sont de 124 M\$ à la période financière 4 se terminant le 17 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE la paie bihebdomadaire des employés est de l'ordre de 50 M\$;

ATTENDU QUE le niveau des liquidités sera approximativement à découvert de 138 M\$, le 26 octobre 2021 ;

ATTENDU QU'une projection du niveau des liquidités démontre que le CCSMTL pourrait être à découvert de 300 M\$ le 31 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le niveau des liquidités à découvert ne nous permettra pas d'assurer nos obligations ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux, une autorisation d'emprunt maximale de 300 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 26 octobre 2022.

10.4 Répartition du rehaussement récurrent 2021-2022 du financement alloué aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien financier à la mission globale

Résolution 2021-09-22-71

Répartition du rehaussement récurrent 2021-2022 du financement alloué aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien financier à la mission globale.

ATTENDU QUE ce rehaussement du soutien financier à la mission globale correspond à un ajout de **2 637 144 \$** ;

ATTENDU QUE les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées ;

ATTENDU QUE cette répartition a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification du 7 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE la répartition respecte les orientations ministérielles, les balises et modalités du financement dédié à la mission globale des organismes communautaires admis au PSOC ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la répartition du rehaussement de financement 2021-2022 alloué aux organismes communautaires du PSOC pour le soutien financier à la mission globale, pour un montant de de **2 637 144 \$**.

10.5 Baux immobiliers

Résolution 2021-09-22-72

Baux immobiliers

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente suivante :

| Nom de l'installation | Adresse |
|--|--------------------|
| Centre d'hébergement Émilie-Gamelin (Carrefour alimentaire Centre-Sud) | 1440, rue Dufresne |

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|--|--|
| CLSC de la Visitation et GMFU des Faubourgs (Sabelle Inc.) | 1705, rue de la Visitation (deux renouvellements d'espaces de stationnement) |
| Hôpital Chinois de Montréal (1963) (Garderie des Amis du Monde Inc.) | 189, rue Viger Est |

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la modification de l'entente suivante :

| Nom de l'installation | Adresse |
|---|---------------------------------|
| Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger (Telus) | 66, boulevard René-Lévesque Est |

B) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|---|-------------------------------|
| s. o. (Auberge Royal Versailles) | 7200, rue Sherbrooke Est |
| s. o. (Hôtel Abri du Voyageur Inc.) | 9, rue Sainte-Catherine Ouest |
| s. o. (Fabrique Notre-Dame-de-la Trinité) | 284, rue de l'Église |
| Boscoville – Pavillon de l'Hôtel de Ville | 10950, boulevard Perras |

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|--|------------------------------------|
| s. o. (centre de vaccination Covid-19) | 2115, rue Centre |
| CLSC Saint-Louis-du-Parc | 15, avenue Mont-Royal Ouest |
| CPEJ Saint-Laurent | 750, rue Marcel Laurin, bureau 230 |
| Centre d'activités de jour du Sud-Ouest | 2025-2031, rue Lapierre |
| Atelier de travail Novatek | 2435-2485, rue Léger |
| s. o. (salles de vaccination Palais des congrès) | 1001, place Jean-Paul Riopelle |

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux modifications des ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|-----------------------|------------------------------------|
| CPEJ Saint-Laurent | 750, rue Marcel Laurin, bureau 230 |

| | |
|--|--|
| Centre d'activités de jour du Sud-Ouest | 2025-2031, rue Lapierre |
| s. o. (trois périodes locatives salles de formation Covid-19) | 1001, place Jean-Paul Riopelle |
| Centre Jeunesse de Montréal – Bureau Centre | 5800, rue Saint-Denis |
| Point de service Pie-IX | 8268, boulevard Pie-IX |
| Centre d'activités de jour des Carrières | 7701-7703, 17 ^e Avenue |
| s. o. | 210, rue de la Gauchetière Ouest 408, rue Saint-Jacques Ouest |
| s. o. | 1415, rue Saint-Hubert |
| <u>Devis hygiène et salubrité, frais additionnels liés à la COVID-19</u> | |
| Point de service du CLSC Verdun à l'Île-des-Sœurs | 1, place du commerce |
| CLSC Sainte-Catherine et GMFU des Faubourgs | 66, rue Sainte-Catherine Est |
| CLSC de Verdun | 400, rue de l'Église |
| CPEJ Maisonneuve est | 1001, boulevard de Maisonneuve Est |
| Maison de naissance Jeanne-Mance | 1822-1828, rue Ontario Est |
| CLSC Parthenais et GMFU des Faubourgs | 2260, rue Parthenais |

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la fin des baux des ententes suivantes :

| Nom de l'installation | Adresse |
|--|--|
| s. o. (Fabrique Notre-Dame-de-la Trinité, deux jours fin de semaine du 14-15 août) | 284, rue de l'Église |
| s. o. (salles de formation) | 1001, place Jean-Paul Riopelle |
| s. o. | 210, rue de la Gauchetière Ouest 408, rue Saint-Jacques Ouest |
| s. o. | 1415, rue Saint-Hubert |

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser les nouvelles ententes, les renouvellements, les modifications et fins de bail dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur ou locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

10.6 Autorisation de la signature de l'acte notarié de servitude de passage au Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de la Cité-des-Prairies au bénéfice d'Hydro-Québec et Bell Canada

Résolution 2021-09-22-73

Autorisation de la signature de l'acte notarié de servitude de passage au Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de la Cité-des-Prairies au bénéfice d'Hydro-Québec et Bell Canada

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire de l'immeuble du Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de la Cité-des-Prairies, situé au 12165, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Montréal ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec et Bell Canada désirent avoir une servitude de passage sur une partie du terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 4 571 635 Ptie au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal. Elles désirent mettre en place des fils, câbles, conduits et autres appareils et accessoires qu'elles jugeront nécessaires ou utiles pour la fourniture d'électricité par Hydro-Québec et les services de télécommunication fournis par Bell Canada ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec et Bell Canada assumeront tous les frais afférents incluant les frais de l'acte notarié de cette servitude ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la signature de l'acte notarié de servitude de passage au bénéfice d'Hydro-Québec et Bell Canada.

10.7 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs dans le quartier de Verdun

Résolution 2021-09-22-74

Autorisation d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs dans le quartier de Verdun.

ATTENDU QUE le GMF-U de Verdun a des besoins immédiats d'espaces, découlant d'un projet d'expansion. En relocalisant certains services administratifs de l'Hôpital de Verdun, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) sera en mesure de libérer des espaces pour répondre aux besoins du GMF-U de Verdun ;

ATTENDU QUE la relocalisation de certains services administratifs de l'Hôpital de Verdun requiert un besoin brut d'espaces locatifs d'environ 500 m². La localisation de ces espaces locatifs doit se situer dans un rayon maximum de 1 500 m de l'Hôpital de Verdun ;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la location d'immeubles par les établissements publics et les agences S-4.2, r. 16*, le CCSMTL doit solliciter des propositions de location par appel d'offres afin de répondre au présent besoin. Par conséquent, une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux est requise pour procéder à la démarche d'aller en appel d'offres de recherche d'espaces locatifs.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs dans le quartier de Verdun pour relocaliser certains services administratifs afin de libérer de l'espace pour le GMF-U de Verdun.

10.8 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de déployer le programme « Aire ouverte »

Résolution 2021-09-22-75

Autorisation d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de déployer le programme « Aire ouverte »

ATTENDU QUE le projet « Aire ouverte » s'inscrit dans le programme ministériel de déploiement d'un réseau de services intégrés pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles ;

ATTENDU QUE les objectifs du projet « Aire ouverte » qui sont de :

- Rejoindre les jeunes dans des lieux conçus par et pour eux.
- Développer des mécanismes où les jeunes prennent part activement aux décisions.
- Développer une offre de service large.
- Faciliter l'accès aux services par un accompagnement continu.
- Transformer les services offerts aux jeunes par l'instauration d'un nouveau paradigme et de nouvelles cultures d'intervention.

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la location d'immeubles par les établissements publics et les agences S-4.2, r. 16*, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit solliciter des propositions de location par appel d'offres afin de répondre au présent besoin. Par conséquent, une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux est requise pour procéder à la démarche d'aller en appel d'offres de recherche d'espaces locatifs.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs pour le programme « Aire ouverte ».

10.9 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de relocaliser le Foyer de groupe Rosemont

Résolution 2021-09-22-76

Autorisation d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de relocaliser le Foyer de groupe Rosemont

ATTENDU QUE depuis juin 2009, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) loue l'immeuble du Foyer de groupe Rosemont, situé au 6554-6556 boulevard Saint-Michel et dont la superficie est approximativement de 259 m² afin d'héberger des jeunes du programme jeunesse ;

ATTENDU QUE cet immeuble ne répond plus aux standards ainsi qu'aux besoins actuels et futurs du programme jeunesse ;

ATTENDU QUE cet immeuble connaît plusieurs déficiences et exige plusieurs réparations de mise à niveau ;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la location d'immeubles par les établissements publics et les agences S-4.2, r. 16*, le CCSMTL doit solliciter des propositions de location par appel d'offres afin de répondre au présent besoin. Par conséquent, une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux est requise pour procéder à la démarche d'aller en appel d'offres de recherche d'espaces locatifs.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver d'aller en appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de relocaliser le Foyer de groupe Rosemont.

10.10 Autorisation de cession d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 2727, rue Saint-Donat (RI OASIS) au propriétaire de l'immeuble du 2741, rue Saint-Donat

Résolution 2021-09-22-77

Autorisation de cession d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 2727, rue Saint-Donat (RI OASIS) au propriétaire de l'immeuble du 2741, rue Saint-Donat

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire du lot numéro 2 242 972 du cadastre du Québec qui correspond au 2727, rue Saint-Donat, Montréal et abritant une ressource intermédiaire (Résidence Oasis Danielle Enr.) gérée par la Fondation DI-TSA de Montréal ;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2741, rue Saint-Donat, Montréal avoisinant le lot 2 242 972 appartenant au CCSMTL doit solidifier son immeuble et aura besoin d'empiéter de 9 pouces (2,81 mètres carrés) dans le lot appartenant au CCSMTL ;

ATTENDU QUE le CCSMTL accepte la demande du propriétaire du 2741, rue Saint-Donat, Montréal d'empiéter dans le lot appartenant au CCSMTL en lui cédant la superficie de 2,81 mètres carrés en contrepartie d'un dollar (1 \$) symbolique ;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2741, rue Saint-Donat, Montréal prend à sa charge tous les frais afférents incluant les frais de l'acte notarié de cession ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la cession de 2,81 mètres carrés du lot 2 242 972 appartenant au CCSMTL au bénéfice du propriétaire de l'immeuble du 2741, rue Saint-Donat, Montréal.

10.11 Révision de la politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement

Résolution 2021-09-22-78

Révision de la politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 10 mai 2017, la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 29 novembre 2017, le 21 janvier 2018, le 26 septembre 2018 et le 13 mai 2020 des amendements apportés à la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 9 juin 2021 la *Politique du télétravail* ;

ATTENDU QUE l'optimisation de l'utilisation des espaces de stationnement du CCSMTL s'avérait nécessaire afin de permettre à un grand nombre de personnes qui font du télétravail d'avoir une place de stationnement à leur port d'attache ;

ATTENDU QU'un nouveau type de permis appelé «permis DUO» a été mis en place pour permettre à deux personnes, ayant le même port d'attache d'utiliser en alternance une même place de stationnement si elles respectent certaines conditions ;

ATTENDU QUE l'intégration de ce nouveau permis de stationnement dans la gestion des aires de stationnement du CCSMTL nécessite une révision de la politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les modifications apportées à la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* du CCSMTL ;

Cette modification de la politique entre en vigueur le 22 septembre 2021.

11. Rapports annuels 2020-2021

11.1 Comité de gestion des risques

M. Marc-Antoine Gaumont, président du comité de gestion des risques, présente le rapport annuel 2020-2021 et répond aux questions des administrateurs.

Résolution 2021-09-22-79

Rapport annuel du comité de gestion des risques – Année 2020-2021

ATTENDU QUE selon les « Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques - RE-1000-004-V2 », le comité de gestion des risques (CGR) est un comité qui relève du conseil d'administration et les sous-comités de gestion des risques sont des comités qui relèvent du comité de gestion des risques;

ATTENDU QUE le conseil d'administration reçoit une fois par an un rapport des activités du comité de gestion des risques;

ATTENDU QUE le rapport annuel du CGR présente les activités réalisées au cours de l'année 2020-2021;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du Rapport annuel 2020-2021 du comité de gestion des risques du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente les points 12.1 à 12.10 de l'ordre du jour.

12.1 Résolutions adoptées antérieurement – Amendements

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les amendements à deux résolutions adoptées antérieurement dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-09-22-01 et 2021-09-22-02. (Voir annexe 1).

12.2 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-09-22-03 et 2021-09-22-020 (Voir annexe 1).

12.3 Modifications de privilèges et de nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-09-22-21 et 2021-09-22-29. (Voir annexe 1).

12.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-09-22-30 et 2021-09-22-43. (Voir annexe 1).

12.5 Départs à la retraite et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-09-22-44 et 2021-09-22-61. (Voir annexe 1).

12.6 Stages

Résolution 2021-09-22-62

Nominations – Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

| Type de stage | Titre | Nom | Prénom | Statut | Département | Service | Installation | Période du stage | Médecin responsable |
|---------------------------|----------|------------|----------|----------------------------------|--------------------|----------------|-------------------|---|--------------------------|
| Stage de perfectionnement | Docteur | Zarruk | Ricardo | Résident hors cadre non rémunéré | Médecine générale | Première ligne | GMF-U de Verdun | 20 jours entre le 7 juillet 2021 et le 14 novembre 2021 | Dr Roger Ladouceur |
| Stage de perfectionnement | Docteure | Lafontaine | Isabelle | Résident hors cadre non rémunéré | Médecine d'urgence | N/A | Hôpital de Verdun | 10 jours entre le 10 juin 2021 et le 31 août 2021 | Dr Jean-François Thibert |

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du médecin inscrit au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

12.7 Nominations et démissions au poste de médecin examinateur

Résolution 2021-09-22-80

Nominations au poste de médecin examinateur

ATTENDU la demande du médecin examinateur coordonnateur de bonifier la liste des médecins examinateurs du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE les médecins suivants ont accepté les fonctions de médecin examinateur au sein de l'établissement :

- Dre Julie Grégoire – Secteur Hospitalier / Urgence
- Dr Bruno Bernardin – Secteur Hospitalier / Urgence
- Dr Vincent Morin – Secteur Hébergement

ATTENDU QUE le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, lors de sa réunion du 7 septembre 2021, recommande ces nominations ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination des médecins cités, et ce, à titre de médecin examinateur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2021-09-22-81

Démissions au poste de médecin examinateur

ATTENDU QUE les médecins suivants ont donné leur démission à titre de médecin examinateur au sein de l'établissement :

- Dr Roger Ladouceur – Secteur Hospitalier
- Dr Nguu Tu Tran – Secteur Hébergement

ATTENDU QUE le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, lors de sa réunion du 7 septembre 2021, a été informé de ces démissions ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la démission des médecins cités, et ce, à titre de médecin examinateur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.8 Démission du médecin examinateur coordonnateur

Au nom du conseil d'administration, madame Micheline Ulrich précise qu'une lettre a été transmise au docteur Jacques Letarte le 23 août dernier, pour le remercier de son excellent travail à titre de médecin examinateur coordonnateur au sein du CCSMTL depuis de nombreuses années. Nous avons été privilégiés de compter sur son expérience et son expertise dans l'exercice de ses fonctions, rôle clé dans notre organisation.

A titre de président du comité de révision, M. André Lemieux souligne son appréciation au docteur Jacques Letarte avec qui il a toujours eu des échanges cordiaux.

Résolution 2021-09-22-82

Démission du médecin examinateur coordonnateur

ATTENDU QUE docteur Jacques Letarte a transmis son avis de démission aux fonctions de médecin examinateur coordonnateur dans une lettre transmise le 12 août 2021 à la présidente-directrice générale de l'établissement, en copie conforme aux personnes suivantes : Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), président du comité de révision, directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE docteur Jacques Letarte quittera ses fonctions le 30 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif du CMDP, lors de sa réunion du 7 septembre 2021, a été informé de cette démission ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de docteur Jacques Letarte, et ce, à titre de médecin examinateur coordonnateur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.9 Nomination du médecin examinateur coordonnateur

Madame Micheline Ulrich souhaite la bienvenue au docteur Viet Nguyen qui occupera les fonctions de médecin examinateur coordonnateur dès le 1^{er} octobre prochain.

Résolution 2021-09-22-83

Nomination au poste de médecin examinateur coordonnateur

ATTENDU QUE selon l'article 42 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2*, pour l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident, le conseil d'administration de l'établissement désigne, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), un médecin examinateur, qui exerce ou non sa profession dans un centre exploité par l'établissement ;

ATTENDU QUE Docteur Jacques Letarte a transmis son avis de démission aux fonctions de médecin examinateur coordonnateur dans une lettre transmise le 12 août 2021 à la présidente-directrice générale de l'établissement, en copie conforme aux personnes suivantes : Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, président du CMDP, président du comité de révision et directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE Docteur Jacques Letarte quittera ses fonctions le 30 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE le médecin examinateur coordonnateur a pour mandat de coordonner et superviser l'ensemble des médecins examinateurs du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE le médecin examinateur coordonnateur a pour fonctions principales de :

- Recevoir l'ensemble des plaintes concernant les médecins
- Assurer le respect du processus d'examen des plaintes
- Coordonner les activités de l'équipe de médecins examinateur
- S'assurer du respect des échéanciers pour le traitement des plaintes
- Transmettre les conclusions du médecin examinateur au plaignant, au médecin concerné et au CMDP
- Planifier la formation pour les nouveaux médecins examinateurs ainsi que la formation continue pour l'ensemble des médecins examinateurs nommés
- Participer au plan de relève des médecins examinateurs pour l'établissement
- Produire un rapport annuel de l'ensemble des activités des médecins examinateurs pour chaque exercice financier

ATTENDU QUE la nomination au poste de médecin examinateur coordonnateur est pour une durée de deux ans renouvelable à la fin du terme ;

ATTENDU QUE Docteur Viet Nguyen accepte le mandat et les fonctions de médecin examinateur coordonnateur pour le CCSMTL, et ce, à partir du 1^{er} octobre 2021 ;

ATTENDU QUE la directrice des services professionnels recommande cette nomination ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens quant à cette nomination suite à une consultation spéciale tenue par courriel le 10 septembre 2021 ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de Docteur Viet Nguyen, et ce, à titre de médecin examinateur coordonnateur du CCSMTL, effectif le 1^{er} octobre 2021, pour un mandat d'une durée de deux ans renouvelable à la fin du terme.

12.10 Nominations de chefs de service

Résolution 2021-09-22-84

Nominations de chefs de service

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lors de ses réunions des 13 juillet et 7 septembre 2021, a été informé de ces nominations ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les nominations suivantes :

Département de médecine générale

- Dr Louis-Xavier D'Aoust, chef adjoint au Département de médecine générale
- Dre Catherine Turcot, cheffe de service et directrice médicale de la Clinique universitaire de médecine familiale (GMF-U) de Verdun
- Dre Paula Hope, chef de service, CLSC Saint-Louis-du-Parc (SLDP)

Département de psychiatrie

- Dr Laurentiu Fulcea, chef des services ambulatoires depuis le 27 novembre 2017
- Dr Olivier Farmer, chef du service de santé urbaine depuis le 27 novembre 2017
- Dr Guy Léveillé, chef de service des unités internes de psychiatrie du 27 novembre 2017 au 18 février 2019
- Dr Guy Léveillé, chef du service de gérontopsychiatrie depuis le 27 novembre 2017
- Dre Marilyn Landry, cheffe de service unités internes de psychiatrie depuis le 19 février 2019
- Dr Stéphane Proulx, chef de service urgence psychiatrique depuis le 27 novembre 2017
- Dre Marie-Ève Blain-Juste, cheffe de service pédopsychiatrie depuis le 17 juin 2019

Département de chirurgie

- Dr Jonathan Albilila, chef de service, Chirurgie buccale et maxillo-faciale, Hôpital de Verdun

Département de médecine spécialisée

- Dr Gilbert Cornut, chef de service, Microbiologie et maladies infectieuses, Hôpital Notre-Dame

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte des nominations des chefs de service du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13. Conseil des sages-femmes

13.1 Contrats de service de sage-femme

Madame Nathalie Bisson, responsable des sages-femmes, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-85

Offre d'un contrat de services à temps partiel occasionnel à madame Julie Lorrain à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Julie Lorrain est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier qui prend fin en date du 31 août 2022;

ATTENDU QUE le conseil des sages-femmes a choisi d'offrir un contrat temps partiel occasionnel de 7 heures par semaine à la sage-femme Julie Lorrain, en surplus de son contrat temps partiel régulier de 28 heures par semaine, pour pallier l'absence de plusieurs sages-femmes dans l'équipe ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'offrir un contrat de service à temps partiel occasionnel à madame Julie Lorrain (permis 11-33) à titre de sage-femme, à raison de 7 heures par semaine et 8 suivis annuels, et ce, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 ;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2021-09-22-86**Offre d'un contrat de services à temps partiel occasionnel à madame Claire Bartier à titre de sage-femme**

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Claire Bartier est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier qui prend fin en date du 31 août 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil des sages-femmes a choisi d'offrir un contrat temps partiel occasionnel de 7 heures par semaine à la sage-femme Claire Bartier, en surplus de son contrat temps partiel régulier de 28 heures par semaine, pour pallier l'absence de plusieurs sages-femmes dans l'équipe ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'offrir un contrat de service à temps partiel occasionnel à madame Claire Bartier (permis 13-11) à titre de sage-femme, à raison de 7 heures par semaine et 8 suivis annuels, et ce, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2021-09-22-87**Offre d'un contrat de services à temps partiel occasionnel à madame Kim Bastien à titre de sage-femme**

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Kim Bastien est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier qui prend fin en date du 31 juillet 2022.

ATTENDU QUE le conseil des sages-femmes a choisi d'offrir un contrat temps partiel occasionnel de 7 heures par semaine à la sage-femme Kim Bastien, en surplus de son contrat temps partiel régulier de 28 heures par semaine, pour pallier l'absence de plusieurs sages-femmes dans l'équipe ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'offrir un contrat de service à temps partiel occasionnel à madame Kim Bastien (permis 09-39) à titre de sage-femme, à raison de 7 heures par semaine et 8 suivis annuels, et ce, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 ;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

14. Dossiers administratifs**14.1 Bilan annuel 2020-2021 et Bilan trimestriel (3ième trimestre) du recours aux mesures d'hébergement en encadrement intensif et aux mesures d'empêchement à la fugue au programme jeunesse**

Mesdames Rina Mongillo, chef de service de l'Accès pour le bilan sur les mesures d'encadrement intensif et Annie Bastien, directrice adjointe Programme jeunesse pour le bilan sur les mesures d'empêchement à la fugue, présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

14.2 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente l'évolution du nombre de mises sous garde en établissement pour le trimestre d'avril à juin 2021.

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. La Loi sur les services de santé et les services sociaux exige que le président-directeur général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'utilisateur de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

14.3 Politique « Gouvernance en prévention et contrôle des infections (PCI) »

M. Pierre-Paul Milette, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, présente la politique.

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, informe l'assemblée du départ à la retraite de M. Milette le 24 septembre prochain. Elle lui adresse ses remerciements pour l'excellent travail accompli au fil des années, et ce, depuis la création du CIUSSS.

M. Milette profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier les membres du conseil d'administration pour la confiance accordée. Il se dit honorer d'avoir pu œuvrer au sein de la plus belle organisation du Québec.

Résolution 2021-09-22-88

Politique Gouvernance en prévention et contrôle des infections (PCI) du Centre de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE plusieurs lois encadrent la prestation obligatoire de soins et de services de qualité et sécuritaires. Notamment la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) énonce clairement tant les droits des usagers que les responsabilités des établissements et des intervenants. Elle reconnaît les droits des usagers à une prestation sécuritaire de services de qualité (article 5). Elle leur reconnaît aussi le droit d'être informés sur leur état de santé et sur tout accident survenu au cours de la prestation de soins (article 8).

ATTENDU QUE les professionnels ont des obligations en regard de la sécurité et de la prévention. L'article 39.4 du Code des professions précise que la prévention de la maladie auprès des individus fait partie de l'exercice de la profession du membre d'un ordre, dans la mesure où elle est reliée à ses activités professionnelles.

ATTENDU QUE le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (article 9) stipule qu'un établissement doit prendre les dispositions qui s'imposent pour prévenir et enrayer la contagion ainsi que l'infection. Les rapports d'infections nosocomiales doivent se trouver dans le dossier médical de l'utilisateur.

ATTENDU QU'Agrément Canada propose également des normes en matière de prévention et de contrôle des infections. Celles-ci fournissent un cadre qui permet de planifier, de mettre en œuvre et d'évaluer un programme efficace de prévention et de contrôle des infections fondé sur des données probantes et les meilleures pratiques qu'on trouve dans le milieu.

ATTENDU QUE la création du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal impose une restructuration de l'ensemble de l'organisation clinique, ce qui inclut notamment de revisiter la gouvernance de coordination en prévention et contrôle des infections (PCI) qui est une nouvelle structure sous la responsabilité de la Direction générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée en collaboration avec plusieurs acteurs.

ATTENDU QUE cette politique a pour but d'offrir aux usagers du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal une prestation de soins et services sécuritaires dans une perspective d'amélioration continue de la qualité.

ATTENDU QU'elle permet de définir les rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la lutte contre la transmission des infections nosocomiales afin de s'assurer d'une plus grande harmonisation des pratiques.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique Gouvernance en prévention et contrôle des infections du Centre de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.4 Demande d'autorisation de destruction d'archives inactives (Dossiers administratifs et d'utilisateurs)

M^{me} Sylvianne Lessard, chef de service, gestion documentaire administrative et assurance, présente le dossier et répond aux questions des membres.

Résolution 2021-09-22-89

Demande d'autorisation de destruction d'archives inactives (dossiers administratifs et d'utilisateurs)

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un organisme public visé au paragraphe 7 de l'annexe de la *Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)* ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 de la *Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec peut autoriser l'élimination de documents inactifs d'un organisme public destinés à être conservés de manière permanente s'ils ont été reproduits sur un autre support ou si Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) estime qu'ils sont irrémédiablement détériorés ou qu'il n'est plus utile de les conserver ;

ATTENDU QUE certains documents inactifs du CCSMTL destinés à être conservés de manière permanente ont été jugés comme ne valant plus la peine d'être conservés après consultation auprès de BANQ et analyse des fonds ;

ATTENDU QU'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sylvianne Lessard, chef de service et responsable désignée auprès de BANQ à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs qu'il est inutile de conserver pour et au nom du CCSMTL.

Liste des documents visés pour demande de destruction à BANQ : Par ancienne constituante

Les détails ci-dessous respectent la façon dont les règles étaient rédigées aux anciens calendriers de conservation des constituantes. La plupart des documents représentent des échantillons qui devaient historiquement être conservés et dont la conservation n'est plus exigée par BANQ. De plus, spécifiquement à l'égard des dossiers usagers, une épuration devra être faite afin de s'assurer du respect de la règle 10-010 du calendrier de conservation du CCSMTL.

(ASSSM) :

- contrôle financier / Agence (registre, etc.) (règle N0078) : Conservation permanente.
- heures et salaires accumulés (règle N0086) : Conservation permanente.
- poursuite, litige, recours / Agence (jugement, décision, etc.) (règle N0016) : Conservation permanente.
- poursuites judiciaires (règle 46) : Conserver le jugement de la cour.
- avis juridique, jurisprudence / Agence, réseau (règle N0010) : Conservation permanente.

(CJM-IU)

- comptabilité (règle 40.1) : : Conservation permanente.
- employés (volet carrière) (règle 27-1) : Conserver les dossiers dont l'année de naissance se termine par 1 de la décennie (1941, 1951, 1961, etc.).
- hébergement (règle 56) : dossiers des familles d'accueil (RTF), des familles d'accueil de proximité (FAP) et des ressources intermédiaires (RI) conserver 1 dossier complet sur 100 par année.
- heures et salaires accumulés (règle 76-2) : Conserver la période 13R ou 14 au 31 mars de l'année en cours.
- usagers LSJPA (règle 53) : Conserver 1 dossier complet sur 20 par année.
- usagers LSSSS (règle 51-1) : Conserver 1 dossier complet sur 200 par année.
- poursuites judiciaires (règle 46) : Conserver le jugement de la cour.
- avis et opinions juridiques (règle 12) : Conservation permanente.

(CRDITED)

- employés (règle 3040) : Conserver les dossiers des employés (volet administratif) nés aux années 1 de chaque décennie.
- gestion des activités comptables (règle 2010) : Conserver le grand livre général ou son équivalent, soit, pour chaque poste budgétaire, son libellé ainsi que les données financières récapitulatives annuelles qui y correspondent de même que le plan comptable (non intégré au grand livre).
- usagers (règle 7050) : Conserver sur une base annuelle et de façon intégrale un dossier sur 200 des dossiers ouverts.
- mis en demeure, ordonnances, poursuites (règle G8-0350) : Conservation permanente.
- avis et opinions juridiques (règle 1073) : Conserver les avis et les opinions demandés par l'établissement.

(CRLB)

- employés (règle 3110) : Conserver 10% des dossiers du personnel ou conserver les dossiers des employés nés aux années 1 de chaque décennie.
- gestion des activités comptables (règle 2010) : Conserver le grand livre général ou son équivalent, soit, pour chaque poste budgétaire, son libellé ainsi que les données financières récapitulatives annuelles qui y correspondent de même que le plan comptable (non intégré au grand livre).

- journaux comptables et registres (règle 4400) : Conserver le grand livre général ou son équivalent, soit, pour chaque poste budgétaire, son libellé ainsi que les données financières récapitulatives annuelles qui y correspondent de même que le plan comptable (non intégré au grand livre).
- résidences d'accueil et ressources intermédiaires (RA-RI) règle 2350) : Conserver la première et la dernière évaluation pour toute ressource fermée suite aux résultats d'une évaluation.
- usagers (règle 2110) : Conserver, sur une base annuelle, pour fin historique un dossier complet pour chaque 200 dossiers usagers. Note : Certaines pièces sont à conservation permanente après épuration.
- application des lois et des règlements (règle 8400) : Conserver les avis juridiques, les poursuites judiciaires faites par l'organismes ou contre l'organisme.

(CSSS Jeanne-Mance)

- employés (règle 03-5200) : Conserver 10% des dossiers du personnel ou conserver les dossiers des employés nés aux années 1 de chaque décennie.
- recherche d'antécédents sociobiologiques (règle 10-6300) : Conserver un pourcentage de dossiers complets sans aucune épuration. 1) Sur la première tranche annuelle de 1000 dossiers, conserver un dossier complet sur 50 ; 2) Sur la tranche annuelle de 1001 dossiers et plus, conserver un de 1000 dossiers et plus, conserver un dossier complet sur 100.
- Tenue des journaux comptables (règle 02-6500) : Conserver le grand livre général ou son équivalent, soit, pour chaque poste budgétaire, son libellé ainsi que les données financières récapitulatives annuelles qui y correspondent de même que le plan comptable (non intégré au grand livre).
- usagers LSSSS (règle 10-5450) : Conserver sur une base annuelle un dossier complet pour chaque 200 dossiers ouverts. Conserver un minimum d'un dossier complet par année quel que soit le nombre de dossiers ouverts annuellement. Note : Certaines pièces sont à conservation permanente après épuration.
- gestion des avis et opinions juridiques (règle 08-5500) : Conserver les avis et les opinions demandés par l'organisation.

(CSSSSOV)

- analyse de postes lors de demandes de retrait préventif (règle X1-1460) : 1) Sur la première tranche annuelle de 1000 dossiers, conserver un dossier complet sur 50 ; 2) Sur la tranche annuelle de 1001 dossiers et plus, conserver un de 1000 dossiers et plus, conserver un dossier complet sur 100.
- comptabilisation (règle G5-0250) : Conserver le grand livre général ou son équivalent, soit, pour chaque poste budgétaire, son libellé ainsi que les données financières récapitulatives annuelles qui y correspondent de même que le plan comptable (non intégré au grand livre).
- dossier de l'utilisateur – acquittement selon LSJPA (règle X1-0850) : Conserver sur une base annuelle un dossier complet pour chaque 200 dossiers ouverts.
- dossier de l'utilisateur – sécurité et développement compromis (règle X1-0700) : Conserver sur une base annuelle un dossier complet pour chaque 200 dossiers ouverts.
- dossiers de recherche d'antécédents sociobiologiques (règle X1-0450) : Conserver sur une base annuelle un dossier complet pour chaque 200 dossiers ouverts.
- employés (règle G4-0350) : Conserver les dossiers des employés nés aux années 1 de chaque décennie.
- jeunes en milieux résidentiels selon LPJ (règle X1-0750) : Conserver sur une base annuelle un dossier complet pour chaque 200 dossiers ouverts.
- usagers (règle X1-0350) : Conserver 1 dossier complet pour chaque 200 dossiers ouverts. Note : Certaines pièces sont à conservation permanente après épuration.
- mises en demeure, ordonnances et poursuites (règle G8-0350) : Conservation permanente.
- avis et opinions juridiques (règle G8-0250) : Conserver les avis et les opinions demandés par l'établissement.

(Hôpital chinois)

- employés (règle 1313) : Conserver les dossiers dont l'année de naissance se termine par 1 de la décennie (1941, 1951, 1961, etc.).
- gestion du système comptable (règle 1631) : Conservation permanente.
- rapport annuel des heures – salaires payés (règle 110) : Conservation permanente.
- usagers LSSSS (règle 2114) : Certaines catégories de dossiers sont conservées pour fins de recherche ou d'enseignement. Avant de détruire un dossier, il faut en faire un résumé conformément au Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (décret 1320-84 du 6 juin 1984), article 64. Si décès, inclure rapport d'autopsie.

(IRD)

- grand livre général (règle 4311) : Conservation permanente.
- usagers LSSSS (règle 2131) : Conserver 1 dossier complet sur 200 par année.
- procédures judiciaires (règle 1830) : Conservation permanente.

- avis juridiques, opinions juridiques, jurisprudence (règle 1820) : Conserver seulement les avis et opinions juridiques demandés par l'établissement ou concernant l'établissement qui ne font pas partie de la jurisprudence publiée.

(IRGLM)

- employés (règle 3910) : Conserver, à titre d'échantillon historique, les dossiers des employés nés aux années 1 de chaque décennie.
- grand livre général (règle 4311) : Conservation permanente.
- usagers (règle 1541) : Conserver à titre historique un échantillon de un dossier complet sur 200. Note : Certaines pièces sont à conservation permanente après épuration ainsi que tous les cas de thalidomide.
- procédures judiciaires (règle 1730) : Conservation permanente.
- avis juridiques, informations juridiques, jurisprudence (règle 1720) : Conserver seulement les avis et opinions juridiques demandés par l'établissement ou concernant l'établissement qui ne font pas partie de la jurisprudence publiée.

(IUGM)

- administration (règle RF-0900) : Conservation permanente.
- employés (règle RH-2500) : Conserver 10% des dossiers du personnel ou conserver les dossiers des employés nés aux années 1 de chaque décennie.
- usagers (règle CL-1100) : Conserver sur une base annuelle un dossier complet pour chaque 200 dossiers ouverts. Note : Certaines pièces sont à conservation permanente après épuration.
- avis et opinions juridiques (règle JU-0600) : Conserver les avis et les opinions demandés par l'établissement.

14.5 Nomination au poste de directeur adjoint – volet opération des soins infirmiers à la direction des soins infirmiers

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-90

Nomination au poste de directeur adjoint - volet opération des soins infirmiers (DA-OP), à la direction des soins infirmiers (DSI)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Isabelle Allaire à titre de directrice adjointe - volet opération des soins infirmiers (DA-OP), à la direction des soins infirmiers (DSI).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Isabelle Allaire à titre de directrice adjointe - volet opération des soins infirmiers (DA-OP), à la direction des soins infirmiers (DSI) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

14.6 Nomination au poste de directeur adjoint - volet opération des services multidisciplinaires (DA-OP), à la direction des services multidisciplinaires (DSM)

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

À la section 4 de la fiche synthèse, le nom de la docteure Julie Lajeunesse sera remplacé par madame Chantal Careau, directrice des soins infirmiers, qui a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste.

Résolution 2021-09-22-91

Nomination au poste de directeur adjoint - volet opération des services multidisciplinaires (DA-OP) à la direction des services multidisciplinaires (DSM)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Tina Del Duca au poste de directrice adjointe - volet opération des services multidisciplinaires (DA-OP) à la direction des services multidisciplinaires (DSM).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Tina Del Duca au poste de directrice adjointe - volet opération des services multidisciplinaires (DA-OP), à la direction des services multidisciplinaires (DSM) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;

- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

14.7 Nomination au poste de directeur adjoint continuum en déficience physique (DA-DP), 1^{re}, 2^e et 3^e lignes à la direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-09-22-92

Nomination au poste de directeur adjoint continuum en déficience physique (DA-DP), 1^{re}, 2^e et 3^e lignes, à la direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Véronique Lavoie au poste de directrice adjointe continuum en déficience physique (DA-DP), 1^{re}, 2^e et 3^e lignes, à la Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Véronique Lavoie au poste de directrice adjointe continuum en déficience physique (DA-DP), 1^{re}, 2^e et 3^e lignes à la direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

14.8 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

Résolution 2021-09-22-93

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

| Code (Établissement) | RAMQ | Installation | Nom | Prénom |
|----------------------------|------|---|--------------------|--------------|
| 94405 | | Toutes les installations du CIUSSS | D'AOUST | LOUIS-XAVIER |
| 48261 | | GMF-U de Verdun | TURCOT | CATHERINE |
| 91082 | | CLSC Saint-Louis-du-Parc | HOPE | PAULA |
| 08482, 08483, 08487, 08488 | | Hôpital Notre-Dame | LANDRY | MARILYNE |
| 08482, 08483, 08487, 08488 | | Hôpital Notre-Dame | BLAIN-JUSTE | MARIE-ÈVE |
| 00360, 00363, 00361, 00362 | | Hôpital de Verdun | ALBILIA | JONATHAN |
| 08482, 08483, 08487, 08488 | | Hôpital Notre-Dame | CORNUT | GILBERT |
| 95632 | | CLSC Ste-Catherine et GMF-U des faubourgs | ISABEL | MATHIEU |
| 95632 | | CLSC Ste-Catherine et GMF-U des faubourgs | GUILLOTTE | ÈVE |
| 95632 | | CLSC Ste-Catherine et GMF-U des faubourgs | THOMMERET-CARRIÈRE | ANNE-SOPHIE |

Résolution 2021-09-22-94

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestent, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

| Code (Établissement) | RAMQ | Installation | Nom | Prénom |
|----------------------------|------|---|------------------|---------|
| 08482, 08483, 08487, 08488 | | Hôpital Notre-Dame | BOUCHARD-DECHÊNE | VINCENT |
| 08482, 08483, 08487, 08488 | | Hôpital Notre-Dame | LU | YIDAN |
| 94405 | | Toutes les installations du CIUSSS | PELLETIER | JEAN |
| 95632 | | CLSC Ste-Catherine et GMF-U des faubourgs | BARBEAU | DAVID |

15. Questions diverses

Article dans La Presse- Ariane Lacoursière

M. André Lemieux, vice-président, souligne l'excellent article dans le journal La Presse, sous la plume de M^{me} Ariane Lacoursière, relatif à la gouverne du réseau sous M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le contexte difficile de la pandémie. Il y est fait mention que le ministre Dubé est axé sur les résultats, que la reddition de comptes est primordiale pour lui et qu'il souhaite faire briller les présidents-directeurs généraux (PDG) de CIUSSS qui se sont démarqués par leur travail et leur créativité à trouver des pistes de solution, notamment madame Sonia Bélanger, la PDG de notre CIUSSS. Il félicite M^{me} Bélanger pour son leadership.

Remplacement du commandité Univalor inc. par la Société de valorisation et de transfert du Québec (SVTQ) et reconduction de Gestion Univalor, s.e.c. à titre de commandité de Val-IUGM, s.e.c

M. André Lemieux demande à avoir un suivi au prochain conseil d'administration sur ce dossier présenté à la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 janvier 2021.

Projet de loi 96 sur le français

M. Michael Udy, administrateur, souligne le début des travaux à l'Assemblée nationale du Québec sur l'étude du projet de loi 96. M^{me} Sonia Bélanger fera des vérifications pour voir l'état d'avancement des travaux de notre CIUSSS sur ce dossier.

Projet de loi mammoth

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, souligne que ce projet de loi viendra modifier en profondeur le système de santé d'ici l'an prochain. Par conséquent, elle propose qu'un dossier soit préparé et présenté à une prochaine séance du conseil d'administration pour avoir une vue d'ensemble des enjeux et assurer une vigie en amont.

16. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 3 novembre 2021.

17. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

18. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 22 septembre 2021 à 19 h 45.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire